

MEMBRANE D'ÉTANCHÉITÉ LIQUIDE DE MARQUE CGC DUROCK^{MC}

GARANTIE LIMITÉE

ÉTENDUE DE LA COUVERTURE

Conformément aux dispositions générales de la présente garantie limitée, CGC Inc. (« CGC ») garantit que sa membrane d'étanchéité liquide de marque CGC Durock^{MC} vendue par CGC Inc. est exempte de défauts de matériaux et de fabrication.

La présente garantie entre en vigueur dès que la membrane d'étanchéité liquide CGC Durock est installée conformément aux instructions courantes d'installation de CGC présentées sur la fiche de renseignements de la membrane d'étanchéité liquide de marque CGC Durock^{MC} (CB817-CAN-ENG). La présente garantie est également offerte aux distributeurs qui vendent nos produits, aux entrepreneurs qui posent nos produits et à tous les propriétaires de l'immeuble pendant la période de garantie.

DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée est en vigueur pendant un (1) an à compter de la date d'installation de la membrane d'étanchéité liquide CGC Durock dans l'immeuble.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

CGC ne peut être tenue responsable d'aucune perte résultant de ce qui suit :

- Les méthodes d'installation non conformes aux recommandations publiées et aux instructions d'installation courantes de CGC;
- Les dommages dus aux mouvements de structure de l'immeuble, à la défaillance du substrat ou à l'installation inappropriée du substrat;
- Les dommages découlant de cas de force majeure, par exemple tremblements de terre, tempêtes, inondations, etc.;
- La manutention incorrecte, l'emploi abusif, l'entreposage ou l'application inappropriés;
- L'incapacité du propriétaire à assurer un entretien raisonnable du bâtiment;
- Les dégâts d'eau causés par une utilisation du produit dans les piscines, les cuves thermales, les applications extérieures ou les endroits continuellement submergés;
- Les dommages découlant de l'utilisation de produits d'autres fabricants, y compris les produits d'étanchéité;
- Les dommages découlant de défaillances de la plomberie;
- Les dommages découlant de défaillances ou d'une installation inappropriée des carreaux ou des pierres sur la membrane;
- La présente garantie ne couvre pas les dommages accidentels ou indirects. Certaines provinces et certains territoires ne permettent pas l'exclusion ou la limite des dommages accidentels ou indirects, par conséquent, l'exclusion ou la limite ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à votre province ou territoire.

RESPONSABILITÉ DE CGC

À son gré, CGC remplacera la membrane d'étanchéité liquide CGC Durock (le « produit ») ou remboursera le prix d'achat du produit. Le recours au titre de la garantie décrit dans la présente section est le seul recours du client, et CGC ne peut être tenue responsable d'aucun autre recours de quelque sorte que ce soit, en droit et en équité.

RECOURS ÉVENTUEL

Pour présenter une réclamation en vertu de la présente garantie, vous devez aviser CGC par écrit dans les trente (30) jours de la découverte d'un défaut possible du produit. Sans égards à la date de la découverte du problème, aucune réclamation ne peut être faite plus de 30 jours après la fin de la période de garantie de un an. Un avis de réclamation doit être transmis avant le début de toute réparation permanente. Cet avis de réclamation au titre de la garantie doit préciser le défaut possible et inclure la date d'installation du produit ainsi que le nom et l'adresse de l'entrepreneur qui a installé le produit.

RECOURS ÉVENTUEL (SUITE)

EXCLUSION D'AUTRES GARANTIES; LIMITE DES DOMMAGES; EFFETS DE LA LOI PROVINCIALE

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Consulter le site cgcinc.com pour obtenir les renseignements sur le produit les plus à jour.

REMARQUE

Les produits décrits dans le présent document peuvent ne pas être disponibles dans toutes les régions. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis. CGC Inc. n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs pouvant avoir été commises par inadvertance dans le présent document. Renseignez-vous auprès de votre représentant ou bureau local des ventes de CGC Inc.

MARQUES DE COMMERCE

Les marques de commerce CGC, DUROCK, C'EST VOTRE MONDE, BÂTISSEZ-LE., le logo CGC, les éléments de design et les couleurs ainsi que les marques connexes sont la propriété de la société USG Corporation ou de ses sociétés affiliées.

AVIS

Nous ne sommes pas responsables des dommages accidentels ou indirects, résultant des circonstances, ni des frais issus, directement ou indirectement, de la mauvaise utilisation ou de la pose des marchandises non conforme aux instructions et aux devis courants imprimés du vendeur. Notre responsabilité se limite expressément au remplacement des produits défectueux. Toute réclamation à ce sujet sera réputée caduque à moins d'être faite par écrit dans les trente (30) jours suivant la date où le défaut a ou aurait raisonnablement dû être découvert.

LA SÉCURITÉ D'ABORD!

Appliquez les pratiques courantes d'hygiène industrielle et de sécurité lors de l'installation. Portez l'équipement de protection individuel approprié. Lisez la fiche signalétique et la documentation avant l'établissement du devis et l'installation.

Des photographies ou une bande vidéo de la surface endommagée sont souvent utiles et doivent également être soumises si elles sont disponibles.

Le propriétaire doit autoriser l'accès de l'agent de CGC aux parties du bâtiment dans lequel le produit est installé, afin d'inspecter le produit en question. La facture originale du produit et de l'installation peut être requise pour le règlement afin de s'assurer que le défaut est apparu pendant la période de garantie.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec CGC Inc., 350 Burnhamthorpe Rd. West, Mississauga (ON) L5B 3J1. 1-800-387-2690. Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de la documentation pertinente sur le produit, veuillez communiquer avec nous par téléphone au 1-800-387-2690, en visitant notre site Web à l'adresse cgcinc.com ou par écrit à l'adresse indiquée.

- CGC n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait à la qualité du produit, sauf selon les dispositions de la garantie décrite ci-dessus. Autrement dit, **CGC REJETTE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE.**
- CGC n'assume aucune responsabilité quant au caractère adéquat du produit pour une utilisation quelconque pour laquelle vous pourriez acheter le produit, sauf selon les dispositions explicites de la présente garantie. Autrement dit, **CGC REJETTE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE LA CONVENANCE DU PRODUIT À UN USAGE PARTICULIER.**
- CGC ne sera pas non plus responsable, en vertu de la présente garantie, de tout dommage fortuit, spécial, indirect ou consécutif.
La présente garantie sera la mesure exclusive de réparation pour toutes les personnes ayant droit à la garantie, comme il est décrit ci-dessus. Aucune autre mesure de réparation ne sera applicable.
- Certaines provinces limitent ou n'autorisent pas le rejet de certaines mesures de réparation ou l'exclusion de dommages accidentels ou indirects; par conséquent, les exclusions ou limites de certains dommages ou mesures de réparation dans cette section peuvent ne pas s'appliquer à votre province ou territoire.

800.387.2690
cgcinc.com

Fabriquée par :
CGC Inc.
350 Burnhamthorpe Rd. W., 5th Floor
Mississauga, ON L5B 3J1

CB862-CAN-FRE/rév. 7-17
© 2017 CGC Inc.
Tous droits réservés.
Imprimé au Canada.

CGC 
C'EST VOTRE MONDE. BÂTISSEZ-LE.™